



# CARTE NATIONALE D'IDENTITE

## DOSSIER DE DEMANDE

CIRCULAIRE PREFECTORALE N° 2002-114 DU 11 DECEMBRE 2002

**RAPPEL** : ces documents sont délivrés par l'Etat : les dossiers de demande sont donc reçus et instruits par la mairie sous l'autorité et le contrôle de la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS

- ◆ **Conditions** : Présence obligatoire du demandeur et, le cas échéant, de l'enfant mineur et de son représentant légal
- ◆ **Délais d'obtention** : CNI : 4 semaines *environ*
- ◆ **Validité** de 10 ans
- ◆ **Coût** : **Gratuit** si première demande ou renouvellement avec présentation de l'ancienne CNI  
25 € en cas de renouvellement sans présentation de l'ancienne CNI

**Attention** : au risque d'être annulé, l'imprimé de demande **NE DOIT ETRE NI PLIE NI TACHE**

### ☞ DANS TOUS LES CAS ☞

- ◆ **Compléter soigneusement et signer uniquement la première page du formulaire** ci-joint **à l'encre noire, en lettres majuscules, avec les accents et les tirets**, l'intérieur de l'imprimé sera complété en mairie
- ◆ Pièces à joindre **obligatoirement**
  - Copie d'un **justificatif récent de votre domicile à Armoy** (*quittance de loyer, EDF, Téléphone fixe, ...*) accompagné, **le cas échéant**, d'une attestation sur l'honneur établie par la personne qui vous héberge
  - 2 photos d'identité identiques et parfaitement ressemblantes**, récentes, tête nue, de face, sur fond clair ou neutre uni, en noir et blanc ou en couleur, à faire établir par un photographe spécialement ou un appareil homologué.
  - Une copie de l'**acte de naissance avec filiation** (même établi depuis plus de 3 mois) à demander à la *mairie du lieu de naissance* (joindre la copie recto/verso de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à son adresse) ou pour les français nés à l'étranger au *service central d'état civil* (44941 Nantes Cedex 9)
  - En cas de renouvellement**, l'ancienne CNI
  - En cas de perte ou de vol**, la déclaration délivrée par le commissariat de police (ou par la mairie le cas échéant)
  - En cas de divorce, présenter *l'original du dispositif du jugement si conservation de l'ancien nom marital comme nom d'usage*

### ☞ CAS DES ENFANTS MINEURS ☞

Présence obligatoire de l'enfant mineur, signature obligatoire du document page 1 et page 3 par les 2 parents ou attestation sur l'honneur quand ce n'est pas possible

- Communiquer une **copie du livret de famille des parents** de l'enfant (avec présentation de l'original)
- Et une copie de la **pièce d'identité des parents**
- En cas de divorce ou de séparation, présenter le dispositif original du jugement** pour la garde des enfants
- En cas de garde alternée, un justificatif du deuxième domicile** devra aussi être fourni

Le retrait de la carte pourra être effectué par le parent investi de l'autorité parentale

### ☞ CAS DES PERSONNES DE NATIONALITE FRANCAISE NEES A L'ETRANGER ☞ ☞ OU NEES DE PARENTS NES A L'ETRANGER ☞

**Tout document prouvant la nationalité française :**

- Décret de naturalisation
- Manifestation de volonté (pour les majeurs, fournir un certificat de nationalité française récent)
- Certificat de nationalité française délivré par le Tribunal d'Instance d'Annemasse.